



Syndicat mixte du Pays du Lunévillois

Réalisation d'une étude sur la mobilité et les transports sur le Pays du Lunévillois

Pré - Rapport de phase 3

Définition du programme d'action

Version 1 du 22 septembre 2009



24, boulevard Riquet
31000 Toulouse
Tél. : 05 62 73 53 93
Fax : 05 62 73 53 99
iter@iternet.org

18/20, rue Claude Tillier
75012 Paris
Tél. : 01 43 72 10 09
Fax : 01 43 70 67 60
iter.paris@iternet.org



I- LE DEROULEMENT PAR PHASE ET LES PISTES D'ACTION RETENUES

Déroulement de l'étude	p.3
Les conclusions du diagnostic	p.4
Les pistes d'action validées	p.6

II- DEFINITION DU PROGRAMME D' ACTIONS

1. Les actions de promotion de la mobilité	p.8
2. Les actions générales d'aide à la mobilité	p.11
3. Les actions sur les réseaux de transport en commun	p.17

Document de travail



- **Phase 1 : Diagnostic des besoins et de l'offre de transports du territoire**



**Novembre 2008
à Mars 2009**

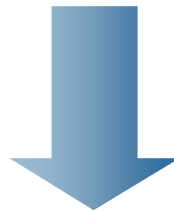
- **Phase 2: Grandes orientations et objectifs stratégiques**

- **Choix des actions en Comité de Pilotage du 16 avril 2009**
- **Choix du scénario 1 en Comité de Pilotage du 30 juin 2009**



Avril à Mai 2009

avail



- **Phase 3: Définition du programme d'actions**



**Septembre à
Octobre 2009**



Synthèse des besoins par public cible

❑ Public en recherche d'emploi et en insertion:

- besoins liés à la recherche d'emploi et à l'insertion, à destination des Chefs-lieux de Canton, de Nancy, des besoins liés à l'accès aux pôles d'emplois (Lunéville) et aux centres de formation,
- besoins liés au retour à la mobilité (information, accompagnement).

❑ Public personnes âgées et personnes à mobilité réduite :

- besoins liés à la vie quotidienne et à l'accès aux établissements de soins (à destination des Chefs lieux de Canton),
- besoins de services accessibles aux PMR (avec accompagnement),
- besoins en matière de prise en charge financière (public âgé).

❑ Public jeune:

- besoins liés aux activités sportives à destination des lieux d'entraînement et de compétition (principalement vers les Chefs lieux de Canton) et des lieux de loisir.



L'offre inter-pôles

- ❑ Le train, (et le car TER vers Gerbéviller) là où il existe propose une offre de fréquence sensiblement plus importante que le car. La Région a modernisé le matériel et a augmenté m'offre de 50% entre 2005 et 2007. Il est plus rapide également que l'autocar. La tarification Métrolor basée sur 7 paliers de distance rend le train abordable; de plus pour les personnes à faible ressource, l'aller retour est au prix de l'aller.. Les rabattements sur les gares existent très peu.
- ❑ Les liaisons assurées par autocar ne sont pas toujours adaptées aux besoins, en particulier, pour les territoires Est du Pays, avec une offre de séjour à la journée adaptée aux scolaires. Des liaisons des territoires Est avec les territoires voisins sont peu développées (pas d'offre hors période scolaire et un seul AR quotidien à destination de Sarrebourg par exemple),

L'accès aux pôles locaux

A l'exception de la communauté de communes du Sânon (TAD), et du canton de Cirey-sur-Vezouze (Taxited), l'accès aux pôles locaux (pour des séjours de deux heures environ) par les transports collectifs est quasiment impossible alors qu'une demande forte s'exprime dans ce sens (accès aux services: administratif, d'insertion, soins..., aux équipements et commerces...). L'offre en transport à la demande proposée aujourd'hui apparaît peu attractive pour certains publics demandeurs, notamment en terme de coût.



Le Comité de Pilotage du 02 juin 2009 a validé les éléments nécessaires à l'élaboration des actions du schéma directeur des déplacements

Les pistes d'actions validées et hiérarchisées

1. Actions de promotion de la mobilité :

- Développer une information spécifique au pays du Lunévillois
- Sensibilisation des entreprises à l'usage des TC et au covoiturage- Les PDE

2. Actions générales d'aide à la mobilité :

- Développer les pratiques de covoiturage au sein du territoire
- Favoriser l'acquisition puis l'échange de minibus
- Aménagements pour les modes doux
- Développer un système d'auto-partage pour le public en insertion
- Développer la mise à disposition de véhicules pour les personnes en insertion

3. Actions sur les réseaux de transport :

- Desserte en TAD vers les pôles locaux
- Desserte en TAD vers Lunéville
- Desserte en TAD vers les pôles extérieurs
- Amélioration sur les réseaux TER et TGV



Définition du programme d'actions

Document



1. Actions de promotion de la mobilité

Constat :

- L'absence d'information sur les réseaux et sur les initiatives de transport existantes au sein du Pays du Lunévillois peut aujourd'hui être un obstacle à la mobilité.

Objectifs:

- Faciliter l'accès à l'information en créant un interface au service des habitants
- Recenser l'offre existante et informer les personnes des solutions possibles en tenant compte de l'intermodalité
- Créer une « culture de la mobilité » en adaptant l'information aux personnes rencontrant des difficultés (personnes âgées, personnes en insertion)

Description:

- **Action 1** : Développer une information spécifique au Pays du Lunévillois
- **Action 2** : Sensibilisation à la démarche PDE

Moyens : (à préciser)

- En interne, par la création d'un poste de conseil en mobilité au sein du Pays
- En externe, en soutenant les initiatives d'associations



Action 1 : Développer une information spécifique au pays du Lunévillois

Objectif :

Encourager l'usage des TC et des modes de déplacement alternatifs à la voiture au sein du Lunévillois en informant les habitants des initiatives existantes.

Description :

- **Mise en place d'une centrale de mobilité** : (choix à effectuer)

- *soutien au projet de l'ADLIS* (en partenariat avec la Mission Locale) : les personnes en insertion sont les premières concernées par cette initiative mais il est indispensable d'élargir le public visé

- *mise en service d'une centrale de mobilité portée par le Pays du Lunévillois* : recensement de l'offre existante, mise en service d'un numéro d'information, plateforme de covoiturage, réservation TAD.

- **Communication sur les initiatives existantes** :

- *coordination avec la centrale de mobilité régionale*

- *utiliser les journaux locaux comme supports d'information*

- *communication sur les actions menées par les acteurs locaux (institutionnels et associatifs) : établir un document récapitulatif à distribuer dans les structures chargées de l'accompagnement des publics concernés par des problèmes de mobilité (ADMR, Mission Locale, Pôle Emploi, Mairie)*

Portage : Pays du Lunévillois, association

Partenaires : Le Conseil Régional

Coût : 10 000 € à 50 000 € selon l'importance des actions



Action 2 : Sensibilisation à la démarche PDE

Objectifs :

Encourager les entreprises et les administrations à élaborer des PDE et ainsi favoriser l'usage des TC et du covoiturage

Description:

- Mobiliser les chefs d'entreprises en les sensibilisant et intégrant les intérêts d'optimiser la mobilité à destination de leurs établissements
- Opérations d'information et de communication par lors d'événements comme « la journée européenne de la mobilité », « la semaine du développement durable », « la journée départementale de l'insertion » ou le forum « premier emploi ».

Pilote : Pays du Lunévillois

Partenaires:

- ADEME
- Mission locale de Lunéville
- Associations d'entreprises

Coût :

Les PDE, une démarche en plusieurs étapes:

- *Identification des diverses possibilités d'accès au site (TC, voiture, vélo, marche,...),*
- *Connaissance des déplacements des salariés : résidence, itinéraire, horaires de travail, moyen de transport,...*
- *Evaluation du coût des déplacements pour l'entreprise (versement Transport, véhicules de service, stationnement, participation aux frais des salariés,...)*
- *Constitution d'équipes de travail pour réfléchir aux actions envisageables (ex: aménagement des horaires de travail, limitation du stationnement, promotion des modes doux, télétravail, navette d'entreprise...)*



2. Actions générales d'aide à la mobilité

Objectifs:

- Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture (covoiturage, modes doux)
- Soutenir les initiatives des acteurs locaux en faveur des publics cibles définis dans le diagnostic (jeunes, personnes âgées et personnes en insertion)

Description:

- **Action 3** : Développer les pratiques de covoiturage au sein du Pays
- **Action 4** : Développer les aménagements pour les modes doux
- **Action 5** : Favoriser l'acquisition et l'échange de minibus
- **Action 6** : Développer un système d'auto-partage pour les personnes en insertion
- **Action 7** : Développer la mise à disposition de véhicules pour les personnes en insertion



Action 3 : Développer les pratiques de covoiturage au sein du Pays

Objectifs:

- Favoriser une pratique régulière du covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail

Description:

- Définition d'une charte commune autour du covoiturage : signalétique, modalités de fonctionnement
- Etude de localisation des aires de co-voiturage sur le territoire du Lunévillois
- Assister les communes dans la réalisation d'aires de covoiturage aux abords des axes de communication
- Soutien au projet de centrale de mobilité
- Communication autour des initiatives mises en œuvre

Pilote pressenti/Partenaires: Pays du Lunévillois, communes, Conseil Régional, Conseil Général

Coût: Etude de définition 20 000 € environ. Pour l'aménagement d'une aire de covoiturage, le coût est d'environ 1 000 à 1 200€ par place de stationnement.



Action 4 : Développer les aménagements pour les modes doux

Objectifs:

- Inciter à la pratique du vélo comme mode de déplacement, pas seulement pour les loisirs

Description:

- Développer des réseaux de pistes cyclables dans les communes, reliant les pôles générateurs de déplacements entre eux (gares, écoles, administrations, centres de loisirs, institutions culturelles)
- Créer des garages à vélos à proximité des gares pour encourager l'inter-modalité
- Intégrer les réseaux existants ou en projet à un réseau d'ensemble
- Intégrer les modes doux lors des réaménagements routiers futurs pour favoriser le partage modal : il est nécessaire d'établir un partenariat avec le Conseil Général.
- Intégrer l'aspect deux roues dans les documents de planification : SCOT, PLU...
- Mener une animation sur ce thème avec les communes

Pilote/Partenaires:

- Pays du Lunévillois
- Communes
- DIREN : étude possible à propos d'un itinéraire véloroute entre Lunéville-Baccarat et la base de loisirs Pierre Percée
- Conseil Général
- Conseil Régional : dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échange de Lunéville

Coût: A titre indicatif, le coût moyen d'une piste cyclable est d'environ 80 000€/km

Le coût moyen d'une voie verte est de 100 000€/km



Favoriser l'acquisition puis l'échange de minibus

Constat :

- Les Communautés de Communes ont déjà ou ont en projet l'achat de minibus pouvant être mis à disposition des associations ou être utilisés pour certains publics.

Objectif :

- Permettre aux associations, en particulier à celles concernant les jeunes d'assurer des déplacements.
- Favoriser l'émergence d'une dynamique partenariale entre les différentes communautés de communes

Description :

- Etudier la possibilité de mutualiser les moyens de transports existants des différentes communautés de communes : plusieurs communautés (les EPCI de Meurthe et Verdurette, de Badonviller, de Mortagne et celle de la Vezouze) ont en effet des minibus (ou projettent d'en acquérir) et il serait intéressant que ces véhicules puissent être mis en commun
- Encourager les communautés de communes à entreprendre des projets en commun (achat de minibus adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite), transport des personnes âgées vers les accueils de jour
- Définition des modalités d'utilisation des différents services et assistance juridique et technique (assurance) aux communautés de communes.
- La gestion des minibus est effectuée par les structures intercommunales

Pilote : Pays du Lunévillois

Partenaire : Les Communautés de Communes

Coût :

- Animation autour de l'action dans le cadre des fonctions d'un agent de développement au Pays.
- Acquisition d'un minibus : de 25 000€ à 35 000€



Développer un système d'auto-partage pour le public en insertion :

Objectifs:

- Favoriser l'usage d'un système innovant, en complément des modes de transport collectifs et des modes doux, en particulier pour les publics en insertion.

Description:

- Mise en place du système : soit en incitant une association à le faire, soit en interne, soit en confiant la gestion à un acteur privé
- Assister les communes dans l'installation de places de parkings spécifiques (marquage au sol), réservées à l'auto-partage
- Communication autour du projet

Nos réserves :

- Nous avons cherché si une telle action pouvait concerner le public en insertion. Cela semble difficile pour des questions de coût et de responsabilité. Les initiatives d'auto-partage, sous forme coopérative (SCIC) ne semblent pas pertinentes pour ce type de public. Il est préférable de s'orienter vers une mise à disposition d'un véhicule, ou vers une auto-école sociale qui ferait de l'accompagnement de personnes en difficultés.



Développer la mise à disposition de véhicules pour les personnes en insertion

Constat :

- L'impossibilité de se déplacer (absence de véhicules, de permis ou de liaisons régulières) est un frein majeur à l'accès à l'emploi et à la formation : avoir accès aux pôles d'emploi est un enjeu majeur pour les personnes en insertion.

Objectifs:

- Aider les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de recherche
- Faciliter l'accès à la formation et au retour à l'emploi

Description:

- Soutien technique, juridique et financier aux associations existantes souhaitant mettre en œuvre des actions de ce type (achat de véhicules, garage social) : association INES, l'ADLIS
- Mise en relation des acteurs dont les structures seraient intéressées par ces actions : Pôle emploi, missions locales, chantiers d'insertion, associations (Emmaüs)
- Encourager l'achat de véhicules (voitures, scooter) électriques

Portage : Associations, Pays du Lunévillois

Partenaires : Conseil Général, Etat

Coût : à évaluer



3. Actions sur les réseaux de transport

Objectifs:

- Favoriser l'accès aux pôles structurants du territoire (pôles locaux, pôles principaux et pôles extérieurs) pour tous les publics et tous les motifs
- Encourager l'usage des transports en commun

Description:

- **Action 8** : Mise en service de service TAD en rabattement sur les pôles locaux
- **Action 9** : Mise en place de services vers Lunéville
- **Action 10** : Développer les liaisons vers les pôles extérieurs
- **Action 11** : Amélioration des réseaux TER et TGV



Action 8 : Mise en service de TAD en rabattement sur les pôles locaux

Objectifs :

- Faciliter l'accès aux pôles locaux : **Baccarat, Badonviller, Bayon, Blainville, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Einville-au-Jard, Gerbéviller, Lunéville**
- Assurer une desserte minimum et harmoniser l'offre au sein de chaque bassin de vie afin d'aboutir à des schémas de desserte similaires
- Favoriser la correspondance avec les autres réseaux de transport (lignes du réseau Départemental, réseau SNCF)

Description :

- Créer des services deux à trois fois par semaine en direction des pôles locaux (correspondant aux principaux besoins)
- Adapter les services de Transport à la Demande aux bassins de vie
- Permettre la correspondance avec les autres réseaux

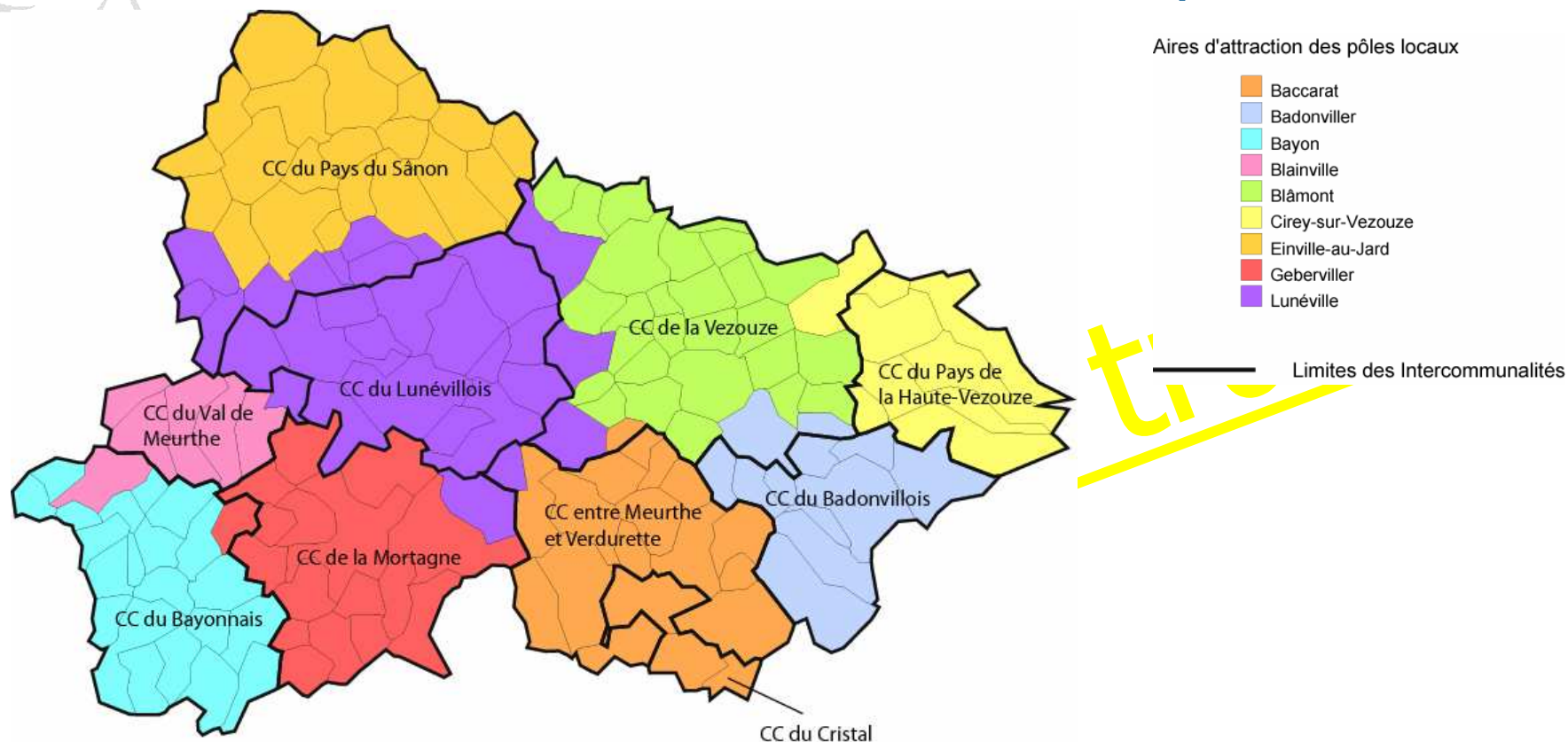
Portage : Pays du Lunévillois

Partenaires : Conseil Général, communautés de communes

Chaque service a été détaillé dans les pages suivantes : les jours de desserte, l'estimation de l'usage et du coût y sont précisés.



Action 8 : Mise en service de TAD en rabattement sur les pôles locaux



Cette carte représente les aires d'attraction des pôles locaux identifiés lors de la phase diagnostic : ces aires, superposées aux limites des intercommunalités, indiquent que **les bassins d'attraction ne correspondent pas toujours exactement aux structures institutionnelles**. Il sera donc nécessaire d'étudier au cas par cas avec les communautés de communes la possibilité de faire évoluer les dessertes TAD.



Action 8 : Mise en service de TAD en rabattement sur les pôles locaux

Desserte de Baccarat :

Service proposé :

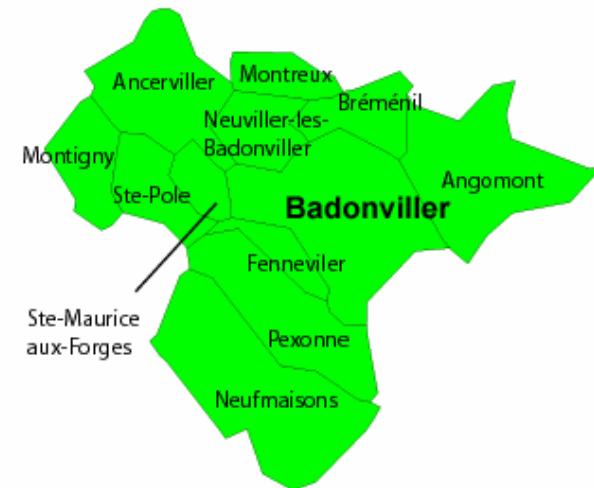
- Desserte : CC du Cristal, CC d'Entre Meurthe et Verdurette (à l'exception de la commune de Chènevrières), Reclonville
- Jour de fonctionnement : mercredi et vendredi
- Coût annuel estimé : 18 000 €
- Usage annuel estimé du service : 1 500 personnes



Desserte de Badonviller :

Service proposé :

- Desserte : CC du Badonvillois, Ancerviller et Montreux
- Jour de fonctionnement : mercredi et jeudi
- Coût annuel estimé : 6 700 €
- Usage annuel estimé du service : 750 personnes





Action 8 : Mise en service de TAD en rabattement sur les pôles locaux

Desserte de Blâmont :

Service proposé :

- Desserte : CC de la Vezouze (à l'exception de Fremonville, d'Emberménil, de Domjevin, de Buriville, de Montreux et d'Ancerviller),
- Jour de fonctionnement : mercredi, jeudi et vendredi
- Coût annuel estimé : 21 000 €
- Usage annuel estimé du service : 1 900 personnes

Desserte de Cirey-sur-Vezouze :

Service proposé :

- Desserte : CC du Pays de la Haute-Vezouze, Frémonville
- Jour de fonctionnement : mercredi, jeudi et samedi
- Coût annuel estimé : 10 500 €
- Usage annuel estimé du service : 800 personnes





Action 8 : Mise en service de TAD en rabattement sur les pôles locaux

Desserte d'Einville-au-Jard et de Lunéville

Service proposé :

- Desserte : CC du Pays du Sânon (à l'exception de Crevic, Flainval, Anthelupt, Deuxville, Bonviller, Bienville-la-Petite, Crion, Sionviller)
- Jour de fonctionnement : mardi, vendredi, samedi (vers Lunéville) et mercredi (vers Einville)
- Coût annuel estimé : 20 000 €
- Usage annuel estimé du service : 1 800 personnes

Desserte de Gerbeviller :

Service proposé :

- Desserte : CC de la Mortagne (à l'exception Vathiménil), Landécourt
- Jour de fonctionnement : mercredi et samedi
- Coût annuel estimé : 12 500 €
- Usage annuel estimé du service : 1 100 personnes



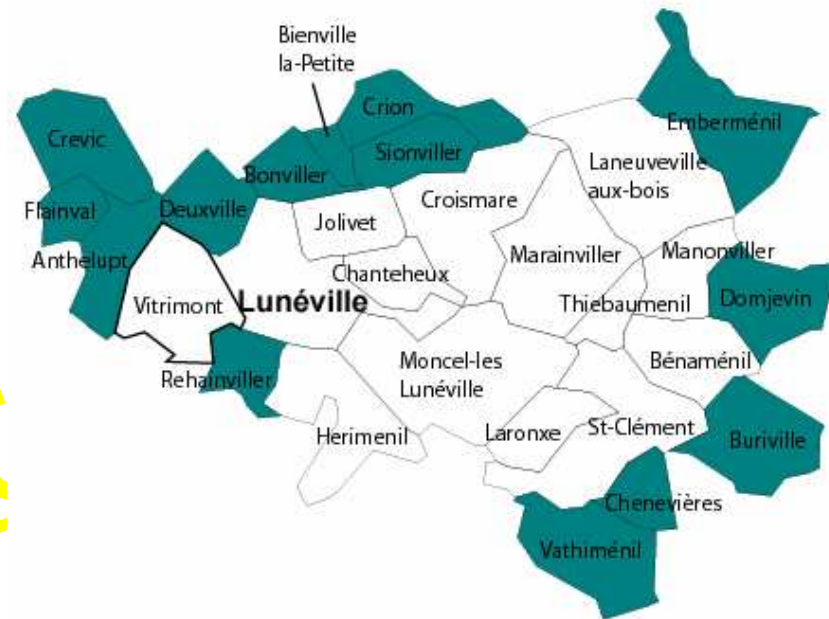


Action 8 : Mise en service de TAD en rabattement sur les pôles locaux

Desserte de Lunéville :

Service proposé :

- Desserte : Crevic, Flainval, Anthelupt, Deuxville, Bonviller, Bienville-la-Petite, Crion, Sionviller, Emberménil, Domjevin, Burville, Vathiménil, Rehairviller, Chènevrières
- Jour de fonctionnement : mardi, mercredi et samedi
- Coût annuel estimé : 15 000 €
- Usage annuel estimé du service : 1 700 personnes



Document



Action 9 : Mise en place de services à la demande vers Lunéville

Constat :

- Certaines communes ne sont pas correctement reliées à Lunéville, qui est le pôle structurant du territoire

Objectif :

- Encourager ainsi les séjours à la journée et à la demi-journée pour les démarches, l'accès aux services et les loisirs
- Faciliter l'accès à Lunéville : depuis les pôles secondaires (communes centres), coordonner les réseaux locaux (TAD) avec les autres modes de transports effectuant la liaison avec Lunéville (lignes du Conseil Général et TER)

Les scénarii de l'action :

En tenant compte des services de transports TED et TER existante:

- Mettre en place en complément de l'offre des lignes régulières des services virtuels permettant des séjours à la demi-journée à Lunéville.
- 4 liaisons sont proposées : depuis Badonviller, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze et Einville-au-Jard.
- Deux scénarii sont possibles :

Scénario A : mis en place de services 3 à 4 fois par semaine, en direction de Lunéville, dans le cadre des TAD vers les pôles locaux.

Scénario B : des services en lignes virtuelles du lundi au vendredi

Coûts pour l'ensemble des liaisons

Scénario A : inclus dans les coûts des TAD locaux (cf. page précédente)

Scénario B : de 20 000 à 40 000 euros



Action 10 : Développer les liaisons vers les pôles extérieurs

Constat :

- Certaines communes ne sont pas correctement reliées aux pôles extérieurs : Einville-au-Jard vers Nancy, Badonviller vers Raon-l'étape et Cirey-sur-Vezouze vers Sarrebourg.

Objectif :

- Encourager ainsi les séjours à la journée et à la demi-journée pour les démarches, l'accès aux services et les loisirs
- Faciliter l'accès à ces pôles

Les scénarii de l'action :

En tenant compte des services de transports TED et TER existante:

- Mettre en place en complément de l'offre des lignes régulières des services virtuels permettant des séjours à la demi-journée vers les pôles concernés.
- Deux scénarii sont possibles :

Scénario A : mis en place de services 2 à 3 fois par semaine, en direction des pôles, dans le cadre des TAD vers les pôles locaux.

Scénario B : des services en lignes virtuelles du lundi au vendredi, complétant l'offre TED

Coûts pour l'ensemble des liaisons

Scénario A : à évaluer

Scénario B : à évaluer



Action 11 : Améliorations sur le réseau TER et TGV

Constat :

- Le dernier TER de Nancy vers Baccarat et St Dié part à 21h
- Un seul AR TGV dessert Lunéville, alors que 2AR y passent.

Objectif :

- Favoriser le retour en soirée depuis Nancy
- Faciliter l'accès à l'Île de France

Le contenu de l'action :

En tenant compte des services de transports TED et TER existante:

- Ajouter une TER en soirée : Nancy 22h – St Dié 23h15 : la demande pourrait être étudiée dans le cadre des développements ultérieurs de l'offre TER et en fonction du potentiel avéré.
- Demander l'arrêt de TGV passant à Lunéville qui apporteraient des liaisons directes avec Paris et Strasbourg et Sarrebourg :
 - Strasbourg – LUNEVILLE 6h51 – Nancy 7h15 – Paris 8h45
 - Paris 19h12 – Nancy 20h44 – LUNEVILLE 21h05 – Strasbourg

Cette demande a été relayée au sein de l'observatoire TGV et est actuellement à l'étude. Il appartient à l'Etat et à la SNCF de se prononcer à son sujet.